

*Commission technique
intercantonale
PLAISIR*

**RAPPORT ANNUEL
2005**

Pour adresse :

*Institut de santé et d'économie (ISE)
Chemin du Croset 7 - 1024 Ecublens
Tél.: +41 21 641 05 80 · Fax: +41 21 641 05 81
E-mail: info@isesuisse.ch
Web: <http://www.isesuisse.ch>*

Table des matières

1. ACTIVITES 2005	4
1.1 L'OUTIL PLAISIR® : ADAPTATION ET EVOLUTION	4
1.1.1 Révision pour la psychiatrie	4
1.1.2 Structure des coûts de PLAISIR®	5
1.2 INFORMATISATION DES ECHANGES AUTOUR DE PLAISIR®	5
1.2.1 eFRAN	5
1.2.2 Procédures de gestion, de sauvegarde et d'archivage des eFRANs et des extraits électroniques PLAISIR®	5
1.2.3 Transmission sécurisée des informations par courrier électronique	6
1.2.4 Site Internet de la CT.....	6
1.3 RECOLTE DE DONNEES : SUIVI ET AMELIORATION DES PROCESSUS.....	7
1.3.1 Format de la date d'évaluation.....	7
1.3.2 Contrôles par les assureurs.....	7
1.3.3 Protection des données.....	7
1.4 TRAITEMENT ET UTILISATION DES DONNEES	8
1.4.1 Suivi des sorties (départs et décès).....	9
1.4.2 Nouveaux indicateurs de qualité.....	9
1.4.3 Suivi des changements de classes.....	10
1.5 PROLONGATION DU CONTRAT	10
2. ÉTAT DE SITUATION AU 31 OCTOBRE 2005	11
3. CONCLUSION	12
4. ANNEXES	
ANNEXE 1: LISTE DES MEMBRES DE LA CT	14
ANNEXE 2: SYNTHÈSE DES RESULTATS INTERCANTONAUX	16
TABLEAUX	
TABLEAU 1.....	9
TABLEAU 2.....	10
TABLEAU 3.....	11
TABLEAU 4.....	11
TABLEAU 5.....	12
TABLEAU 6.....	16
TABLEAU 7.....	17
TABLEAU 8.....	18
TABLEAU 9.....	20
TABLEAU 10.....	21
TABLEAU 11.....	22
TABLEAU 12.....	23
TABLEAU 13.....	24
TABLEAU 14.....	25
TABLEAU 15.....	26
TABLEAU 16.....	26
TABLEAU 17.....	27
FIGURES	
FIGURE 1	6
FIGURE 2	8
FIGURE 3	12
FIGURE 4	17

FIGURE 5	19
FIGURE 6	19
FIGURE 7	20
FIGURE 8	21
FIGURE 9	22
FIGURE 10.....	23
FIGURE 11.....	24

1. Activités 2005

Comme les années précédentes, le programme 2005 de la Commission technique intercantonale PLAISIR® (ci-après CT) a été très chargé. Les travaux, répartis sur 6 séances, ont été déterminés par les incertitudes liées à la révision LAMal, d'une part, et le plafonnement du budget par la CRASS, d'autre part.

Les activités ont donc été centrées plus particulièrement sur le suivi de la qualité de la récolte des données, la production d'information et l'amélioration des processus existants, mettant en veilleuse les projets à plus long terme (révision pour la psychiatrie, passage à 12 classes, intégration des « communications au sujet du bénéficiaire » dans les temps des soins requis). Il a été ainsi possible d'améliorer encore la gestion des flux d'information, ainsi que la protection des données. En outre, divers indicateurs de qualité des soins ont pu être développés, afin de mettre en évidence la richesse et l'utilité de l'information fournie par PLAISIR®.

Quelques changements sont intervenus dans la composition de la Commission. Durant l'été Mme V. Raemy, représentante de santésuisse, a été remplacée par Mme V. Bucher. La délégation genevoise a également été modifiée par le départ de M. Clary et la permutation des rôles entre Mmes Alexiou et Balleys.

M. Parel prenant sa retraite, son mandat neuchâtelois s'est terminé à la fin de l'année. A la demande des partenaires à la Convention et avec l'accord de la CRASS, il a toutefois accepté de poursuivre son mandat une année encore comme président indépendant, afin de gérer la transition ainsi que les négociations contractuelles.

1.1 *L'outil PLAISIR® : adaptation et évolution*

La CT a suivi avec attention les projets de révision de la LAMal, consacrant une partie de séance à l'examen approfondi du Message que le Conseil Fédéral a préparé à l'intention du Parlement sur ce point. Dans ce contexte, plusieurs démarches de révision en profondeur de l'outil PLAISIR® lui-même ou de son mode d'utilisation ont été suspendues, dans l'attente des décisions des autorités fédérales. Les partenaires à la Convention restent cependant persuadés que, quel que soit le nouveau système de financement, tant les financeurs que les utilisateurs continueront d'avoir besoin d'outils performants afin de gérer de manière efficiente le système de prise en charge des personnes âgées en institution. De l'avis des membres de la CT, aucun autre outil actuellement sur le marché ne présente les mêmes avantages que PLAISIR®.

1.1.1 Révision pour la psychiatrie

L'EROS est entré en matière sur la révision psychiatrie. Celle-ci aura toutefois une implication financière tant pour les utilisateurs que pour les financeurs, qu'il est encore difficile à mesurer. La CT a demandé à l'EROS de l'évaluer plus précisément car, d'une part, elle se doit de transmettre cette information aux instances décisionnelles et, d'autre part, elle estime avoir déjà contribué à ce développement. De plus, toute la réflexion entreprise autour de la psychiatrie et de la psychogériatrie va dans le sens d'adapter l'outil à la réalité de la prise en charge et non pas de créer un outil spécifique pour la psychiatrie suisse romande. Étant donné la situation économique des cantons et les incertitudes liées à la révision LAMal, la CT a pris le parti de reporter toute décision à une date ultérieure.

1.1.2 Structure des coûts de PLAISIR®

Il est fréquent d'entendre dire que « PLAISIR® coûte cher ». De l'avis de la CT, cette assertion est infondée, ce que démontrent les calculs effectués sur la base des comptes 2004 et du budget 2005¹ de la CT et des cantons utilisateurs pour la démarche PLAISIR®.

Le coût moyen total d'une évaluation se monte à fr. 143.55 (avec TVA) par évaluation, soit fr. 1.04 par habitant, ou fr. 0.50 par jour/résident.

A relever que ce coût total doit être mis en relation avec la quantité et la qualité des informations produites, ainsi qu'avec le coût marginal et la contrepartie en matière de prestations, au niveau des établissements, et, au niveau cantonal, avec la valeur des données utilisées à des fins de financement, de planification et d'information sanitaire.

1.2 Informatisation des échanges autour de PLAISIR®

Commencée en 2004, l'informatisation des échanges autour de PLAISIR® s'est renforcée en 2005. A quelques exceptions près, tous les établissements disposent maintenant de connections Internet et d'adresses électroniques. Force a été toutefois de constater que l'habitude de travailler avec ce nouveau moyen de communication doit s'acquérir. La nécessité de clarifier les procédures s'est donc imposée, afin d'éviter de créer des problèmes là où il n'en existait pas et d'assurer la protection des données.

1.2.1 eFRAN

L'EROS s'est trouvée dans l'obligation de revoir l'informatisation du formulaire d'évaluation électronique (eFRAN). En effet, une nouvelle version du logiciel informatique, au moyen duquel a été développée l'application, a été mise sur le marché, rendant caduque la version précédente (Adobe Acrobat Writer) et mettant ainsi en difficulté les utilisateurs qui ne pouvaient plus se procurer celle dont ils avaient besoin. L'EROS a donc décidé de développer un nouveau produit sur une plateforme Windows. Ce dernier doit être testé début 2006. En attendant, aucune nouvelle implantation n'est intervenue en dehors des établissements qui disposaient déjà des logiciels adaptés.

1.2.2 Procédures de gestion, de sauvegarde et d'archivage des eFRANs et des extraits électroniques PLAISIR®

Les nouvelles formes d'échange de données remettent en question un certain nombre de procédures qui ne dépendent ni de l'EROS ni de l'ISE mais des établissements eux-mêmes. Or, l'utilisation de nouveaux systèmes de transmission, de réception et d'archivage, sur support informatique, varie beaucoup selon les établissements.

Il s'est donc avéré particulièrement important de préciser ces procédures, de manière à ce que les données ainsi échangées ne soient pas perdues ou disséminées, cela d'autant plus, qu'il s'agit d'éléments considérés comme sensibles, au sens de la Loi fédérale sur la protection des données.

Rappelons que, sous leur forme papier actuelle, les documents PLAISIR® sont déjà soumis aux mêmes règles de protection.

Dès lors, la CT a développé un concept global de sécurité de ces données, comprenant des procédures simples de transmission, de sauvegarde et d'archivage des documents électroniques liés à PLAISIR®. Ces dernières ne font que modifier les règles actuellement en vigueur et sont résumées

¹ Les coûts indirects de production des évaluations (salaires des évaluateurs) ont été laissés volontairement de côté car l'activité d'anamnèse et de planification des soins fait partie des tâches à réaliser avec tout patient/résident (prescription LAMal).

dans la *décision no 27 : Procédures de gestion, de sauvegarde et d'archivage des eFRANs et des extrants électroniques PLAISIR®*.

1.2.3 Transmission sécurisée des informations par courrier électronique

Dans le cadre des évaluations PLAISIR, des courriers électroniques sont échangés entre l'EROS et les établissements. Ils contiennent des informations pouvant permettre d'identifier ces derniers et (éventuellement) les résidants. La législation suisse sur la protection des données requiert, dans ce contexte, une protection totale des données échangées.

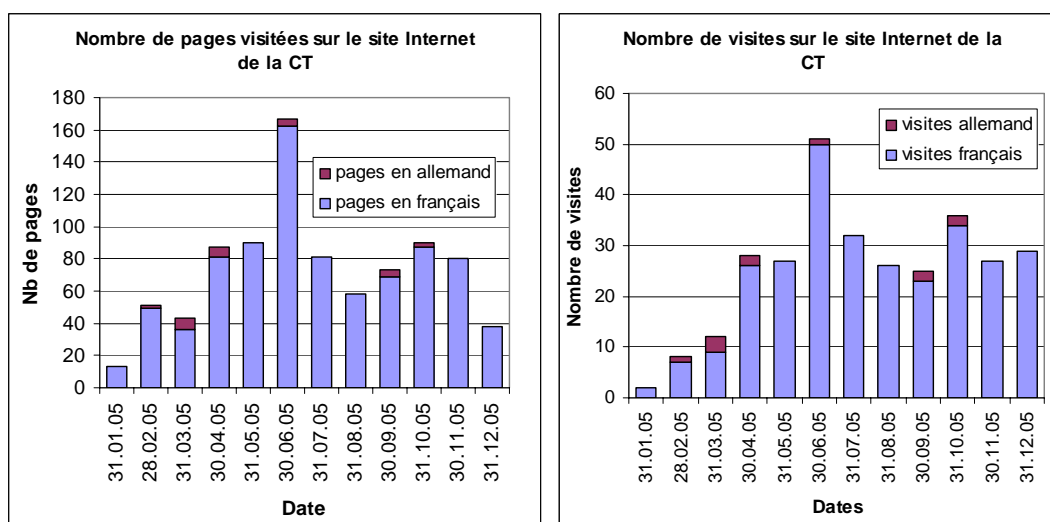
La CT a fait procéder à une étude approfondie des moyens de sécurisation de ces transmissions. A nouveau, la question du coût de l'opération s'est posée. Les échanges électroniques ont été mis en place afin de diminuer les frais de port. Cette demande financière vient à un mauvais moment : les cantons demandent aux institutions des réductions drastiques de leurs charges. De plus, les incertitudes liées à l'avenir de PLAISIR®, du fait de la révision LAMal, incitent certains membres de la CT à être plus réticents face à des investissements supplémentaires. Enfin, le système d'échange actuel fonctionne à satisfaction. Ne pas crypter représente un risque, à vrai dire faible car les documents transmis sont anonymes. Compte tenu de ces considérations, la CT a décidé de ne rien modifier aux processus actuels. Elle garde cependant en main le rapport présentant les solutions potentielles utilisables, dès l'instant où la nécessité de crypter se fait jour, soit par obligation légale, soit pour d'autres raisons propres aux institutions.

1.2.4 Site Internet de la CT

Le site Internet de la CT www.isesuisse.ch/ct-plaisir est de plus en plus utilisé. Depuis 2005, les décisions, traitements de données, questions fréquemment posées et autres documents ne sont plus envoyés aux établissements par courrier. Ils sont placés sur le site et un courrier électronique avertit les utilisateurs à chaque nouvelle publication.

Figure 1

Nombre de pages visitées et nombre de visites sur le site Internet de la CT



Le pic du 30.06.2005 correspond à la publication de la décision No 27 et à celle du rapport sur les escarres.

1.3 Récolte de données : suivi et amélioration des processus

La récolte de données s'effectue sans problème particulier. Elle rentre dans la routine de la plupart des établissements. Quelques réglages s'avèrent cependant toujours nécessaires afin d'assurer la précision de celles-ci, en vue de leur utilisation, soit pour le financement, soit pour les traitements qui en sont faits.

L'utilisation de PLAISIR® par les assureurs à des fins de contrôle a été saluée par la CT mais a soulevé la question de l'accès à ces informations dans le cadre de la protection des données.

1.3.1 Format de la date d'évaluation

La méthode PLAISIR® a été conçue initialement pour des évaluations transversales et non continues. Dans cette optique, il est concevable que les évaluateurs ne peuvent pas évaluer le même jour tous les résidents d'un établissement et que des décalages dans le temps interviennent. Cette difficulté existe aussi dans l'organisation de l'évaluation en continu, mais elle devrait être moindre, dans la mesure où l'évaluateur peut programmer les évaluations peu à peu et donc choisir la date où il intervient.

Dès lors, la « date d'observation » qui figure sur le FRAN et sur le profil bio-psycho-social du résident répond à deux logiques. Pour la CT et les assureurs, c'est date d'évaluation et, par conséquent, la date de référence, en ce qui concerne le financement. Pour l'EROS, elle répond à des fins techniques. C'est la date du 8ème jour qui suit la semaine d'observation. Elle permet à la relectrice de pouvoir interroger l'établissement en connaissant la période de référence. Ces deux fonctions pour une même date ne sont compatibles que lorsque la date d'évaluation correspond à la date d'observation. Or, il s'est trouvé parfois un délai relativement long entre les deux dates. Ce délai a été mis en évidence par la mise en vigueur de la décision No 24 (délai de 5 semaines entre l'observation et l'arrivée du FRAN au centre de traitement des données).

Dans sa *décision No 26 : Format de la date d'évaluation*, la CT a précisé la nécessité de n'avoir qu'une seule date à ces deux fins, la manière de procéder pour y parvenir, ainsi que le format dans lequel la date doit être saisie.

1.3.2 Contrôles par les assureurs

Les infirmiers-conseils des assureurs-maladie procèdent à des contrôles de leurs assurés dans les institutions pour personnes âgées des cantons romands. Quelles sont les informations auxquelles ils peuvent accéder et quelle est la procédure dans ces situations ? Des éléments de réponses ont été donnés par le Préposé fédéral à la protection des données à une institution neuchâteloise. Ils ont été complétés et rédigés sous forme d'un article sur la page Internet « Questions fréquemment posées » du site de la CT, afin de les mettre à disposition des directions et du personnel des établissements utilisateurs de PLAISIR®. A cette occasion, la CT a rappelé qu'elle a défini les modalités de telles visites dans sa décision No 21, de manière à respecter les clauses du droit fédéral et cantonal. La seule instance reconnue pour demander des informations complémentaires issues du dossier du résident est le médecin-conseil de la caisse-maladie. L'infirmier-conseil ne peut agir qu'avec un mandat formel et écrit de sa part, précisant les points sur lesquels doit porter le contrôle.

1.3.3 Protection des données

Outre les mesures prises ci-dessus dans le cadre des différents processus de gestion des flux et d'archivage, d'autres mesures relatives à la protection des données ont été prises, et notamment :

- A la demande d'un utilisateur, les bases légales exactes ou réglementaires protégeant la confidentialité du dossier de soins infirmiers dans un EMS, ainsi que les règles d'accès aux

dossiers des résidants ont également été publiés sur la page « Questions fréquemment posées » du site Internet de la CT.

- La *décision No 7 : Protection des données*, prise lors du premier test de PLAISIR®, a été remise à jour, de même que la « Déclaration concernant le secret professionnel » qui s'applique essentiellement aux évaluateurs externes.
- L'anonymisation totale de certains extraits a été réalisée par l'EROS.

Tous les documents relatifs à l'échange des données et à la protection des données ont été soumis au responsable de la protection des données du canton de Neuchâtel.

1.4 Traitement et utilisation des données

Comme chaque année, l'ISE a été chargé d'analyser les données d'octobre 2004 et de mai 2005. Les résultats sont publiés sur le site Internet de la CT : www.isesuisse.ch/ct-plaisir

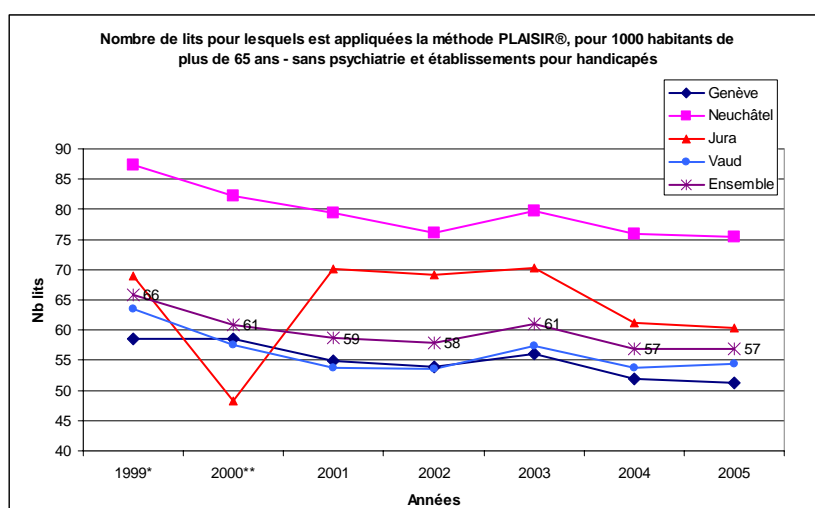
Les tendances constatées les années précédentes se confirment : très lente augmentation de la charge en soins, admission de résidants plus lourds et atteints dans leur santé mentale. Le handicap en matière de mobilité n'est plus le facteur principal d'admission en EMS, même si la plupart des résidants ont des problèmes importants sur ce plan, (voir Figure 7 - Annexe 2 : Synthèse des résultats intercantonaux). Cet alourdissement se traduit par une augmentation du nombre de résidants en classe 5, 6 et 7, au détriment des classes 2 et 3 notamment. Les résidants en classes 1 et 8 étant très rares, le système fonctionne bientôt sur 6 voire 5 classes (voir Figure 9 : Synthèse des résultats intercantonaux).

En ce qui concerne le temps de soins moyen, deux groupes de cantons se distinguent progressivement : Genève et Vaud, Jura et Neuchâtel (voir Figure 8 - Annexe 2 : Synthèse des résultats intercantonaux).

Après les modifications relativement importantes intervenues dans le type et le nombre de lits hébergeant des résidants évalués avec PLAISIR® en 2004, la situation est restée relativement stable en 2005 (voir Figure 3, ci-dessous).

Figure 2

Nombre de lits pour lesquels est appliquée la méthode PLAISIR®, par 1000 habitants de plus de 65 ans – sans psychiatrie et établissements pour handicapés, selon les années



(Sources : Services cantonaux, tableaux de bord ISE)

* y compris psychiatrie et établissements pour personnes handicapées ** il manque probablement un établissement jurassien

1.4.1 Suivi des sorties (départs et décès)

Suite à la *décision No 22 : Enregistrement des dates de sortie*, la CT dispose depuis 2004 de nouvelles informations relatives aux résidents ayant quitté les EMS, à savoir leur mode de sortie (sortie, décès) et la date de la sortie. Depuis mai 2004, le taux d'enregistrement des dates de sortie dépasse 81%, permettant de consolider des premiers tableaux de bord.

A noter dans le Tableau 1 ci-dessous, que les années PLAISIR® ne sont pas divisées en semestres égaux. Le semestre d'hiver dure 7 mois alors que le semestre d'été n'en dure que 5. Outre l'aspect saisonnier, cette subdivision a une influence sur les chiffres des semestres respectifs. Un autre élément important à prendre en compte est la présence parmi les établissements vaudois et neuchâtelois d'institutions dont la mission est d'accueillir les résidents de manière temporaire.

Tableau 1
Nombre de sorties (départs et décès) et durée moyenne de séjour des résidents sortis

		Nombre de sorties (départs et décès) et durée moyenne de séjour des résidents sortis			
		1.11.2003- 31.05.2004 Hiver 7 mois	1.06.04- 31.10.04 Eté 5 mois	1.11.2004- 31.05.2005 Hiver 7 mois	1.06.05- 31.10.05 Eté 5 mois
GE	Nb décès	552	305	528	308
	Nb départs	23	16	27	15
	% sortis/ total des résidents*	18.2%	10.1%	17.7%	10.2%
	DMS**/années	4.3	3.29	3.8	3.5
JU	Nb décès	117	66	119	79
	Nb départs	16	12	19	8
	% sortis/ total des résidents*	19.8%	11.6%	20.5%	13.1%
	DMS**/années	2.29	4.17	3.3	3.7
NE	Nb décès	317	223	340	188
	Nb départs	123	70	101	72
	% sortis/ total des résidents*	20.6%	13.7%	20.0%	11.6%
	DMS**/années	3.91	2.99	3.6	2.6
VD	Nb décès	1051	522	973	611
	Nb départs	212	157	194	181
	% sortis/ total des résidents*	23.7%	12.5%	21.2%	14.4%
	DMS**/années	2.87	2.88	2.8	3.1
Proportion moyenne de résidents dont la date de sortie est connue		81.2%	90.9%	89.5%	91.3%

* Résidents présents dans la base de données PLAISIR de la période considérée

** Durée moyenne de séjour des résidents sortis des EMS (départs ou décès)

(Source : EROS)

1.4.2 Nouveaux indicateurs de qualité

En plus du traitement des données habituel, la CT a décidé de publier régulièrement des analyses permettant de suivre quelques indicateurs de la qualité des soins.

En 2001, deux thèses de Mme Gobert et Guisset avaient analysé *l'utilisation des psychotropes et des contentions*². Le *taux d'escarres de décubitus* et le *nombre de porteurs de sondes vésicales* étaient déjà suivis depuis mai 2002.

² Voir site internet de la CT . www.isesuisse.ch/ct-plaisir

En 2005, la CT a chargé l'ISE d'effectuer en complément les deux analyses suivantes :

- *L'analyse des données 2005 relative à la mobilisation des résidents* : dans le but de savoir si, en Suisse romande, les résidents étaient bien mobilisés et si ces entraînements avaient des résultats.
- *L'analyse des problèmes psychologiques présentés par les résidents, mis en corrélation avec d'autres facteurs* : il est en effet connu que la dépression est un syndrome fréquemment rencontré chez les résidents d'EMS et qu'elle a des répercussions importantes sur les autres fonctions physiologiques et, par conséquent, sur la charge en soins.

Les résultats de ces deux analyses ont été publiés début 2006.

D'une manière générale, il ressort de ces analyses que la prise en charge des résidents en Suisse romande est bonne. Les indicateurs montrent un nombre proportionnellement faible de problèmes, en regard des statistiques publiées dans la littérature internationale.

1.4.3 Suivi des changements de classes

La CT continue d'observer les changements de classes intervenant lors des réévaluations et notamment les changements de classe à la baisse, témoins du travail effectué par le personnel des établissements. Il est important de signaler, une fois de plus, que la taille importante des classes 6 et 7, notamment, masque l'alourdissement constaté par ailleurs³.

Tableau 2

Proportion des changements de classes pour les mêmes personnes* entre octobre 2004 et octobre 2005

	Delta classe PLAISIR	GENEVE	JURA	NEUCHÂTEL	VAUD	Tous les cantons	Tous les cantons
Allègement	-5						20.8%
	-4	0.2%	0.6%	0.2%	0.1%	0.2%	
	-3	1.3%	2.8%	1.8%	0.7%	1.2%	
	-2	4.2%	8.1%	4.7%	3.7%	4.3%	
	-1	16.8%	16.6%	12.6%	15.0%	15.1%	
Stable	0	75.0%	68.6%	75.8%	76.8%	75.6%	75.6%
Alourdissement	1	2.2%	2.4%	4.1%	3.1%	3.0%	3.6%
	2	0.2%	0.6%	0.6%	0.5%	0.4%	
	3	0.1%	0.4%	0.1%	0.1%	0.1%	
	4						
	5						
	6						
	7						
	Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

*Uniquement les résidents présents dans la base de donnée aux deux périodes

1.5 Prolongation du contrat

Le contrat avec l'EROS et l'ISE arrive à son terme fin 2006. Considérant que l'entrée en vigueur d'une modification de la LAMal n'interviendrait vraisemblablement pas avant courant 2008, voire 2009, la CT a décidé de proposer de le prolonger encore de deux ans afin de disposer durant cette période d'un outil fiable permettant de mesurer l'impact des décisions à venir.

³ Voir les commentaires à ce sujet dans le rapport de la CT de 2004.

2. État de situation au 31 octobre 2005⁴

La présentation de l'état de situation au 31 octobre 2005 est faite sur le même modèle que celles des années précédentes.

Pour faire des comparaisons, il est possible de se référer aux précédents rapports annuels, publiés sur le site Internet de la CT, à l'adresse suivante : www.isesuisse.ch

Tableau 3

Nombre d'évaluations et de réévaluations réalisées du 1.11.2004 au 31.10.2005 selon les cantons

Canton	Nb de lits autorisés en 2005* (différence par rapport à 2004)		Nb d'établissements participants 2005 (différence par rapport à 2004)		Nb d'évaluations effectuées en 2005	% d'évaluations par rapport au nb de lits
Genève	3'247	(16)	50	(0)	2'451	75.5%
Jura	702	-(1)	11	(0)	591	84.2%
Neuchâtel	2'342	-(4)	63	-(2)	1'646	70.3%
Vaud**	5'910	(71)	152	(2)	4'392	74.3%
Tous	12'201	(82)	276	(0)	9'080	74.4%

* Situation au 31.10.2005

**Le mode de comptage a été revu en 2005 en fonction des restructurations

(Sources : Services cantonaux, tableaux de bord ISE)

Tableau 4

Nombre de formations d'évaluatrices⁵ effectuées selon les cantons⁶

Canton	Nb de nouvelles évaluatrices formées en 2005	Nb de rafraîchissements pour d'anciennes évaluatrices en 2005	Nb formations 2004 (avec rafraîchissements)	Nb de personnes formée entre 1997 et 2003	Cumul 1997-2005 (avec rafraîchissements)
Genève	9		7	127	143
Jura			1	14	15
Neuchâtel	5	4	5	68	82
Vaud	8	7	14	151	180
Autres*	2		3		5
Total	24	11	30	360	425

* assureurs

(Source : Tableaux de bord ISE)

Dans le Tableau 5, la tendance descendante du nombre de nouveaux résidents insérés chaque mois dans la base de données, constatée ces dernières années semble cesser. Il sera intéressant de voir ce qui va se passer en 2006. Le nombre de résidents ne pouvant pas être évalués avec PLAISIR®, car restant moins de 60 jours, reste inconnu.

⁴ Pour des raisons administratives, « l'année PLAISIR » va du 1^{er} novembre au 31 octobre, avec un point de situation intermédiaire au 31 mai. Pour les établissements et les cantons, cela permet d'avoir deux images de la situation : au 31 mai et au 31 octobre.

⁵ Lire aussi au masculin

⁶ Rafraîchissement : formation permanente pour évaluatrices déjà formées

Tableau 5

Nombre de nouveaux résidents introduits dans la base de données selon les périodes

Canton	Nb de nouveaux résidents du 31.10.2004 au 31.5.2005**	Nb de nouveaux résidents du 31.5.2005 au 31.10.2005***	% moyen par mois 1999-2000*	% moyen par mois 2000-2001*	% moyen par mois 2001-2002*	% moyen par mois 2002-2003*	% moyen par mois 2003-2004*	% moyen par mois 2004-2005*
Genève	223	156	1.28%	1.15%	1.30%	1.22%	1.12%	1.00%
Jura	34	25	1.51%	1.50%	1.23%	0.98%	1.29%	0.74%
Neuchâtel	176	158	1.57%	1.53%	1.62%	1.56%	0.97%	1.28%
Vaud	471	425	1.47%	1.50%	1.45%	0.95%	0.82%	1.38%
Total	904	764	1.44%	1.41%	1.39%	1.37%	1.18%	1.22%

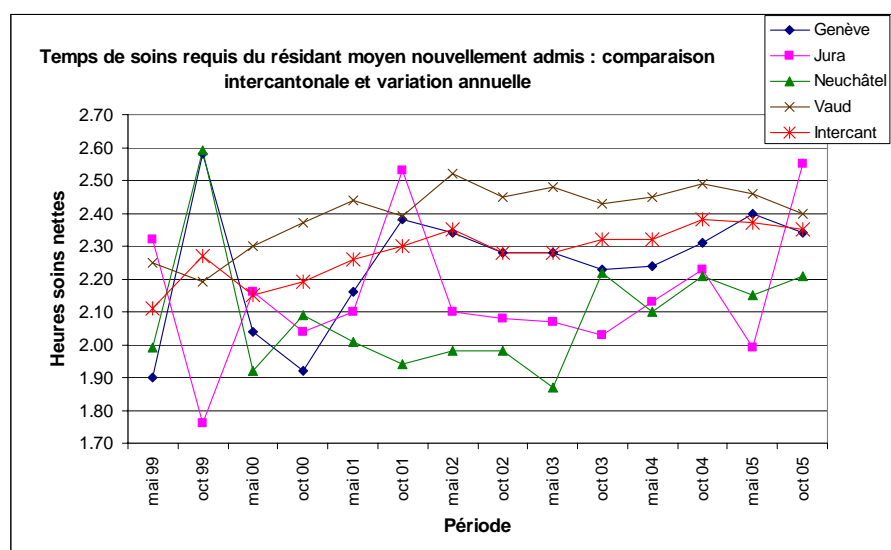
* par rapport au nb de résidents dans base de données au même moment

** 7 mois *** 5 mois

(Source : EROS)

Figure 3

Temps de soins requis du résident moyen nouvellement admis : comparaison intercantonale et variation annuelle



(Source : EROS)

3. Conclusion

Cette année 2005 a donc eu pour objectif de continuer à maintenir le cap dans le brouillard de l'incertitude. Cela a consisté à insister pour que les processus établis soient de la meilleure qualité et que cette qualité se traduise pour les résidents en une prise en charge du meilleur niveau. Lorsqu'il est difficile de voir loin, il est d'autant plus important d'avoir des tableaux de bord sensibles et précis, permettant des réactions rapides. Les utilisateurs de PLAISIR® disposent maintenant régulièrement d'un ensemble d'informations fondées sur des données fiables et permettant la réflexion, la discussion, les décisions et l'action.

Pour la Commission technique intercantonale

Bertrand Parel
Président

4. Annexes

Annexe 1: Liste des membres de la CT**Président de la CT :**

Monsieur Bertrand PAREL,
Adjoint au chef du Service de la santé publique, Neuchâtel

Vice-président de la CT :

Vacant

Représentants cantonaux pour GE, JU, NE et VD :

Madame Anna ALEXIOU, (jusqu'en octobre 2005)
Chargée des professions soignantes, Service du médecin cantonal, Genève

Madame Claudine BALLEYS, (dès octobre 2005)
Responsable Division prestations aux personnes morales (OCPA), Genève

Madame Nathalie MICHELAT-Maitin,
Économiste, Service de la santé publique, Delémont

Monsieur Bertrand PAREL, (jusqu'en décembre 2005)
Adjoint au chef du Service de la santé publique, Neuchâtel

Monsieur Marcel HOFER,
Économiste, Service de la santé publique, Service médico-sociaux et réseaux (SMSR), Lausanne

Experts

Madame Anna ALEXIOU, (dès octobre 2005)
Chargée des professions soignantes, Service du médecin cantonal, Genève

Monsieur Patrick ORIEZ,
Représentant de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS)
Directeur, Résidence Les Jardins de Choulex, Choulex

Monsieur Marc CLARY, (jusqu'en août 2005)
Représentant de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS)
Directeur, Foyer St-Paul, Genève

Monsieur Jean-Marc FRESARD,
Président de l'Association jurassienne des institutions pour personnes âgées (AJIPA)
Directeur, Résidence des Cerisiers, Charmoille

Monsieur François BERRET,
Infirmier-chef, Foyer des Planchettes, Porrentruy

Monsieur Gilbert FALLET,
Adjoint de direction, Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux – Boudry

Madame Agnès OTTER,
Représentante de l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées (ANEMPA) – Directrice, Home de l'Ermitage, Neuchâtel

Monsieur Philippe UDRIET,
Représentant de l'Association neuchâteloise des institutions privées pour personnes âgées (ANIPPA)
Directeur, Résidence La Colombe, Colombier

Monsieur Tristan GRATIER,

Secrétaire général de l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS), Pully

Madame Carole GAY,

Représentante de l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS),

Directrice, EMS Le Marronnier, Lutry

Observateurs :

Madame Elisabeth WERLEN,

Représentante du canton du Valais

Infirmière de santé publique, Service de la santé publique, Sion

Madame Viviane RAEMY, (jusqu'en juin 2005)

Représentante de santésuisse

Chrétienne Sociale Suisse Assurance, Contrôle des coûts, Ecublens

Madame Verena BUCHER, (dès juin 2005)

Représentante de santésuisse

Département Tarifs et Prestations, santésuisse, Soleure

Secrétariat :

Madame Anne BERTHOU,

Cheffe de projet, Institut de santé et d'économie (ISE), Ecublens

Madame Jocelyne BALET

Coordnatrice de projet, Institut de santé et d'économie (ISE), Ecublens

Madame Silvia DEVIDAL

Collaboratrice technique, Institut de santé et d'économie (ISE), Ecublens

Concepteur de la méthode et représentant EROS :

Monsieur le professeur Charles TILQUIN,

Directeur de l'Équipe de Recherche Opérationnelle en Santé (EROS), Montréal, Québec

Monsieur Jean-Bernard CASTELLI,

Vice-président de EROS-Suisse, Aubonne

Annexe 2: Synthèse des résultats intercantonaux

Tableau 6

Synthèse : ensemble des établissements

Etat au 31.05.2005

	Nb. Résidents*	Age moyen	Age moyen à l'adm.	Durée séjour (ans)	% femmes
GE	3'142	86	83	3.6	79
JU	674	85	80	4.1	74
NE	2'201	81	77	3.9	72
VD	5'500	82	79	3.5	74
Tous	11'517	83	80	3.6	75

Synthèse : ensemble des établissements

Etat au 31.10.2005

	Nb. Résidents*	Age moyen	Age moyen à l'adm.	Durée séjour (ans)	% femmes
GE	3'160	86	83	3.6	79
JU	664	85	81	4.1	75
NE	2'235	81	78	4.0	72
VD	5'518	83	79	3.5	74
Tous	11'577	83	80	3.7	75

Synthèse : Ensemble des cantons selon les années

	Nb. Résidents*	Age moyen	Age moyen à l'adm.	Durée séjour (ans)	% femmes
31.10.1998	12'016	83.5	79.5	3.85	75
31.05.1999	11'967	83	79	3.7	75
31.10.1999	11'606	83	79	3.8	75
31.05.2000	11'596	83	79	3.8	75
31.10.2000	11'655	83	79	3.8	75
31.05.2001	11'616	83	79	3.8	75
31.10.2001	11'578	83	80	3.8	75
31.05.2002	11'360	83	80	3.8	75
31.10.2002	11'330	83	80	3.8	75
31.05.2003	11'281	83	80	3.8	75
31.10.2003	11'361	83	80	3.7	75
31.05.2004	11'301	83	80	3.8	75
31.10.2004	11'409	83	80	3.7	75
31.05.2005	11'517	83	80	3.6	75
31.10.2005	11'577	83	80	3.7	75

* Résidents figurant dans la base de données PLAISIR

Remarque : les évaluations PLAISIR n'intervenant qu'après 3 semaines de séjour au moins dans un EMS, un certain nombre de personnes présentes dans les établissements ne sont pas recensées dans la base de données (courts séjours, décès avant évaluation, etc.)

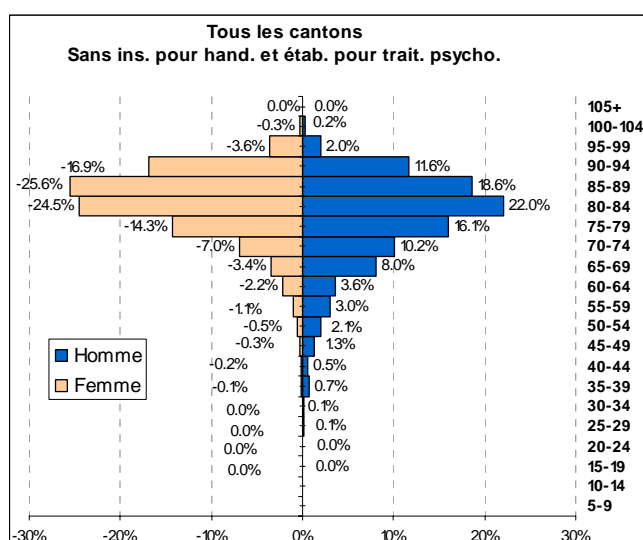
Tableau 7

Données PLAISIR – Octobre 2005 – Distribution des résidents, selon leur sexe et leur âge à l'admission en établissement – ensemble des cantons (sans les établissements pour traitements psychosociaux et les institutions pour handicapés⁷)

Classes d'âge à l'admission	Tous					
	Femme		Homme		Total Tous	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
15-19	2	0.0%			2	0.0%
20-24	3	0.0%			3	0.0%
25-29	4	0.0%	2	0.1%	6	0.1%
30-34	3	0.0%	2	0.1%	5	0.0%
35-39	9	0.1%	17	0.7%	26	0.2%
40-44	15	0.2%	13	0.5%	28	0.3%
45-49	22	0.3%	32	1.3%	54	0.5%
50-54	44	0.5%	53	2.1%	97	0.9%
55-59	89	1.1%	76	3.0%	165	1.5%
60-64	186	2.2%	93	3.6%	279	2.5%
65-69	290	3.4%	206	8.0%	496	4.5%
70-74	586	7.0%	260	10.2%	846	7.7%
75-79	1'208	14.3%	411	16.1%	1'619	14.7%
80-84	2'061	24.5%	564	22.0%	2'625	23.9%
85-89	2'154	25.6%	477	18.6%	2'631	23.9%
90-94	1'420	16.9%	298	11.6%	1'718	15.6%
95-99	305	3.6%	50	2.0%	355	3.2%
100-104	26	0.3%	6	0.2%	32	0.3%
105+						
Total	8'427	100%	2'560	100%	10'987	100%

Figure 4

Données PLAISIR – Octobre 2005 – Distribution des résidents, selon leur sexe et leur âge à l'admission en établissement – ensemble des cantons (sans les établissements pour traitements psychosociaux et les institutions pour handicapés)



⁷ Ces établissements accueillent une population jeune

Tableau 8

Données PLAISIR® - Octobre 2005 – Répartition du nombre de résidents par canton et par type de mission d'établissement ⁸

Missions	Vaud			Neuchâtel			Jura			Genève			Total des résidents par mission	% par mission
	Nombre de résidents	% par rapport au total de la mission	% par rapport au total du canton	Nombre de résidents	% par rapport au total de la mission	% par rapport au total du canton	Nombre de résidents	% par rapport au total de la mission	% par rapport au total du canton	Nombre de résidents	% par rapport au total de la mission	% par rapport au total du canton		
Home/maison pour personnes âgées														
EMS (simple et médicalisé)				317	57.5%	14.2%	234	42.5%	35.2%				551	4.8%
Home médicalisé	3'734	41.3%	67.7%	1'715	19.0%	76.7%	430	4.8%	64.8%	3'160	35.0%	100.0%	9'039	78.1%
Unité hospitalière de psychogér. en hôp. général	12	100.0%	0.2%										12	0.1%
Unité hospitalière de psychogér. en hôp. psychiatrique				35	100.0%	1.6%							35	0.3%
Home médicalisé spécialisé en gérontopsychiatrie	1'047	97.7%	19.0%	25	2.3%	1.1%							1'072	9.3%
Unité hospitalière - lits C	278	100.0%	5.0%										278	2.4%
Institutions pour handicapés	54	48.6%	1.0%	57	51.4%	2.6%							111	1.0%
Etablissements pour traitements psychosociaux	393	82.0%	7.1%	86	18.0%	3.8%							479	4.1%
Total par canton	5'518	47.7%	100.0%	2'235	19.3%	100.0%	664	5.7%	100.0%	3'160	27.3%	100.0%	11'577	100.0%

8

Mission : Définitions élaborées selon les classifications OFS
Pour plus de détails, cf. site Internet www.isesuisse.ch/ct-plaisir

Tableau 9

Synthèse : proportion de résidents au plus haut niveau de handicaps et déficiences (ensemble des établissements)

Etat au 31.05.2005

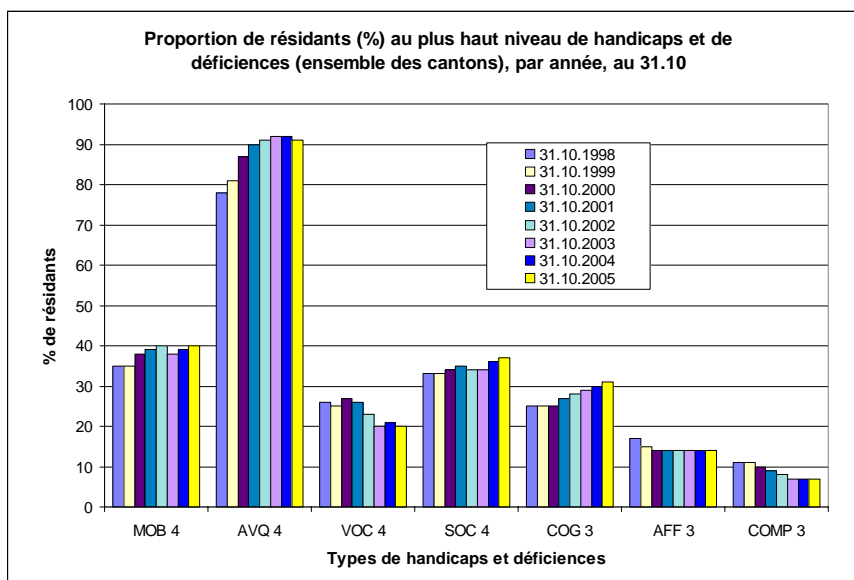
Handicaps et déficiences (% résidents au niveau 4 ou 3)							
	MOB 4	AVQ 4	VOC 4	SOC 4	COG 3	AFF 3	COMP 3
GE	40	92	25	40	35	17	9
JU	37	77	18	21	20	9	4
NE	33	86	17	28	22	11	5
VD	39	96	19	36	30	14	7

Synthèse : proportion de résidents au plus haut niveau de handicaps et déficiences (ensemble des établissements)

Etat au 31.10.2005

Handicaps et déficiences (% résidents au niveau 4 ou 3)							
	MOB 4	AVQ 4	VOC 4	SOC 4	COG 3	AFF 3	COMP 3
GE	42	91	25	43	37	17	7
JU	40	78	19	25	22	10	4
NE	33	83	16	27	22	10	5
VD	41	95	20	39	32	14	7

Figure 7



MOB : Mobilité

AVQ : Indépendance pour les actes de la vie quotidienne

VOC : Vécu occupationnel

SOC : Intégration sociale

COG : Etat cognitif (mémoire récente, pensée, perception et attention)

AFF : Etat affectif (pulsions, volonté et motivation, émotions, sentiments, humeurs)

COMP : Comportement

Niveau 4 : = handicap total

Niveau 3 : = déficience totale

NB: les niveaux de handicap et déficience ne sont pas comparables aux classes

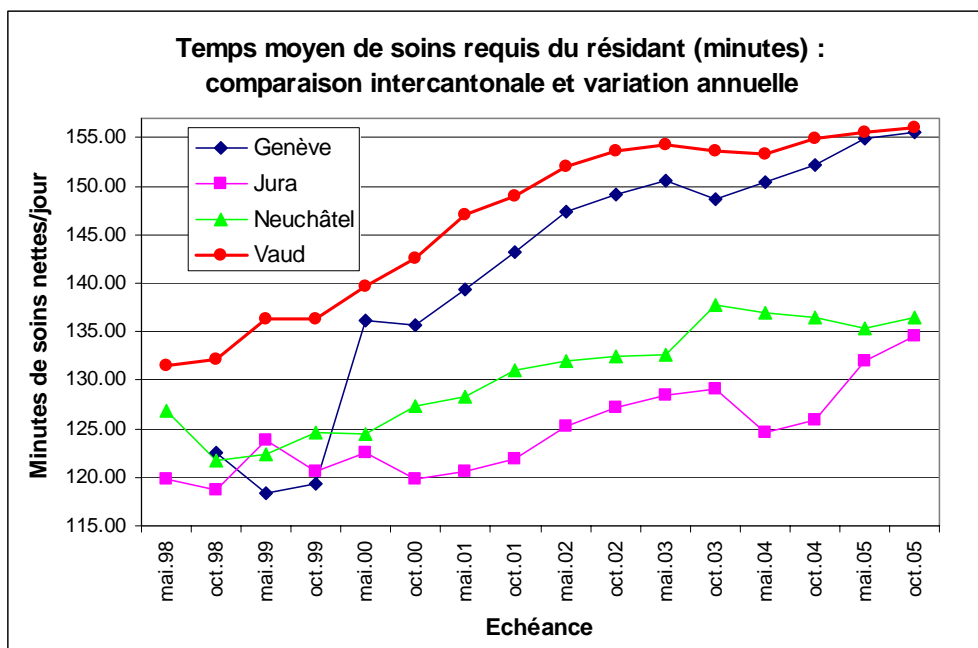
1 à 8, définissant le degré de dépendance des résidents et leur charge en soins infirmiers

Tableau 10

Synthèse : temps de soins requis moyen par résident, dotation en personnel et classifications (ensemble des établissements)							
Etat au 31.05.2005							
	Poste ETP / rés.	Soins infirmiers (HSN / jour)			Classe X/8	Classe X/4	
		Total	de base	relationels			techniques
GE	0.65	2.6	1.9	0.4	0.2	6	2
JU	0.57	2.2	1.6	0.5	0.2	5	2
NE	0.58	2.3	1.6	0.5	0.2	5	2
VD	0.66	2.6	1.9	0.5	0.2	6	2

Synthèse : temps de soins requis moyen par résident, dotation en personnel et classifications (ensemble des établissements)							
Etat au 31.10.2005							
	Poste ETP / rés.	Soins infirmiers (HSN / jour)			Classe X/8	Classe X/4	
		Total	de base	relationels			techniques
GE	0.66	2.6	1.9	0.4	0.2	6	2
JU	0.58	2.2	1.6	0.4	0.2	5	2
NE	0.59	2.3	1.6	0.5	0.2	5	2
VD	0.66	2.6	1.9	0.5	0.2	6	2

Figure 8



Remarques :

La diminution marquée du temps de soins du résident moyen du canton du Jura, entre octobre 2003 et mai 2004, tient au retrait des lits de psychogériatrie de la base de données. Le pic d'octobre 2003 du canton de Neuchâtel, provient d'évaluations expérimentales de résidents psychiatriques, provisoirement intégrés à la base de données et retirés par la suite.

Tableau 11

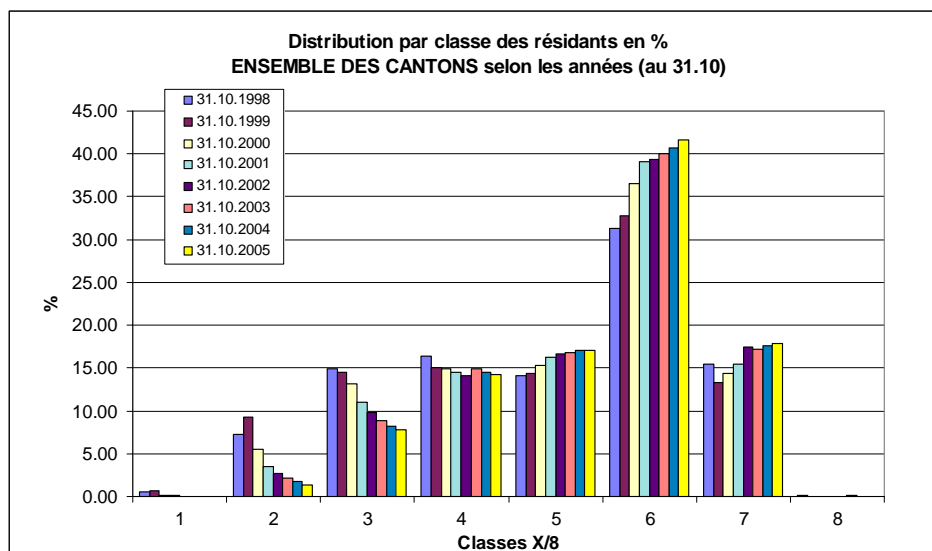
Distribution par classe des résidents (ensemble des établissements) (X/8)										Etat au 31.05.2005
	nb. rés.	1	2	3	4	5	6	7	8	
GE	3142	0.00 0	0.95 30	7.29 229	13.11 412	15.60 490	42.11 1323	20.91 657	0.03 1	
JU	674	0.15 1	6.82 46	15.73 106	14.99 101	14.39 97	32.34 218	15.58 105	0.00 0	
NE	2201	0.18 4	2.91 64	14.13 311	18.36 404	17.13 377	32.85 723	14.45 318	0.00 0	
VD	5500	0.02 1	0.33 18	4.82 265	14.20 781	17.93 986	45.15 2483	17.53 964	0.04 2	

Distribution par classe des résidents (ensemble des établissements) (X/8)										Etat au 31.10.2005
	nb. rés.	1	2	3	4	5	6	7	8	
GE	3160	0.00 0	1.08 34	7.34 232	12.53 396	15.63 494	42.18 1333	21.14 668	0.09 3	
JU	664	0.15 1	5.72 38	15.06 100	14.61 97	15.21 101	33.43 222	15.81 105	0.00 0	
NE	2235	0.04 1	2.73 61	13.83 309	17.40 389	17.49 391	34.32 767	14.05 314	0.13 3	
VD	5518	0.02 1	0.34 19	4.71 260	13.95 770	18.03 995	45.22 2495	17.71 977	0.02 1	

Légende : les limites des classes sont les suivantes : **En minutes de soins directs par jour**

Classe	Limites	Classe	Limites
1	0.1 - 24.50	5	89.51 - 134.50
2	24.51 - 39.50	6	134.51 - 204.50
3	39.51 - 59.50	7	204.51 - 329.50
4	59.51 - 89.50	8	Plus de 329.51

Figure 9



Remarque

Jusqu'au 31.12.98, la classification en 8 classes (X/8) est une classification PLAISIR établie sur l'ensemble des actions de soins comprises dans la nomenclature.

Dès le 1.1.99, la classification en 8 classes est une classification OPAS, établie exclusivement à partir des prestations relevant de l'article 7 OPAS. Les prestations non-OPAS en sont exclues.

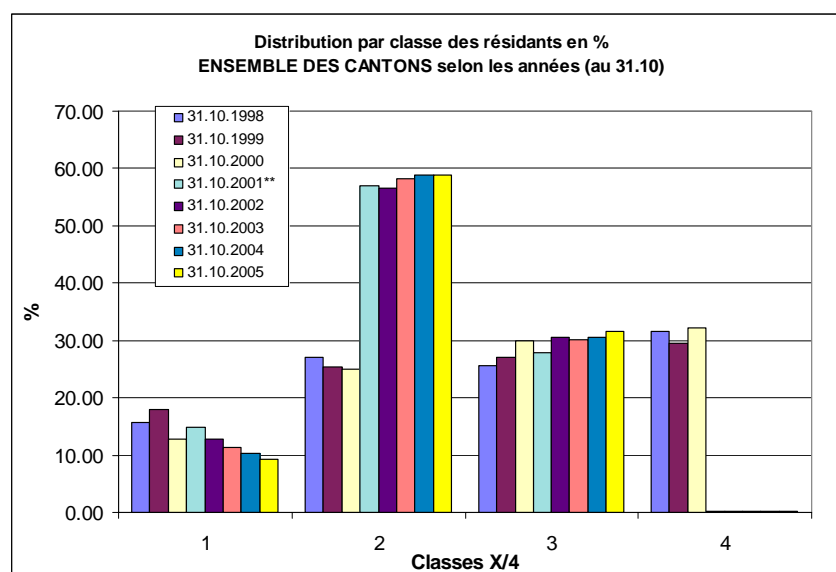
Tableau 12

Distribution par classe des résidents (ensemble des établissements) (X/4)**						Etat au 31.05.2005
	nb. rés.		1	2	3	4
GE	3142	%	8.63 271	55.60 1747	35.61 1119	0.16 5
JU	674	%	23.15 156	52.37 353	24.48 165	0.00 0
NE	2201	%	17.40 383	57.75 1271	24.67 543	0.18 4
VD	5500	%	5.47 301	62.20 3421	32.18 1770	0.15 8

Distribution par classe des résidents (ensemble des établissements) (X/4) **						Etat au 31.10.2005
	nb. rés.		1	2	3	4
GE	3160	%	8.67 274	54.56 1724	36.61 1157	0.16 5
JU	664	%	21.39 142	53.46 355	25.15 167	0.00 0
NE	2235	%	16.73 374	57.90 1294	25.01 559	0.36 8
VD	5518	%	5.35 295	62.21 3433	32.29 1782	0.14 8

** la classification X/4 a été adaptée aux catégories de la statistique fédérale au début 2001

Figure 10



Légende : les limites des classes sont les suivantes : **En minutes de soins directs par jour**

Classe	Limites avant 2001**	Limites dès 2001
1	0.1 - 50.0	0.1 - 59.9
2	50.1 - 100.0	60 - 179.9
3	100.1 - 170.0	180 - 299.9
4	Plus de 170.1	Plus de 300

**Ces limites correspondaient approximativement aux classes BESA

Tableau 13

Minutes-soins nettes requises en moyenne par jour par le résidant moyen (ensemble des établissements)(selon art. 7 OPAS)								Etat au 31.05.2005
		Instruct. conseils a	Examens et soins b	Soins de base c	Non OPAS d	Total heures 24	Classe X/8	Nb. rés.
GE	Min.	5.00 3.23%	11.64 7.52%	134.85 87.08%	3.37 2.18%	154.86 100.0%	6	3'142
JU	Min.	6.15 4.66%	11.24 8.52%	109.25 82.77%	5.35 4.05%	131.99 100.0%	5	674
NE	Min.	6.62 4.89%	11.82 8.73%	110.78 81.83%	6.15 4.54%	135.37 100.0%	5	2'201
VD	Min.	6.34 4.08%	12.19 7.84%	131.44 84.53%	5.53 3.56%	155.50 100.0%	6	5'500

Minutes-soins nettes requises en moyenne par jour par le résidant moyen (ensemble des établissements)(selon art. 7 OPAS)								Etat au 31.10.2005
		Instruct. conseils a	Examens et soins b	Soins de base c	Non OPAS d	Total heures 24	Classe X/8	Nb. rés.
GE	Min.	5.11 3.28%	12.00 7.71%	135.16 86.89%	3.29 2.11%	155.56 100.0%	6	3'160
JU	Min.	5.99 4.45%	10.84 8.05%	112.37 83.50%	5.38 4.00%	134.58 100.0%	5	664
NE	Min.	6.64 4.86%	12.01 8.79%	112.02 82.03%	5.89 4.31%	136.56 100.0%	5	2'235
VD	Min.	6.39 4.10%	12.04 7.72%	132.03 84.61%	5.58 3.58%	156.04 100.0%	6	5'518

Figure 11

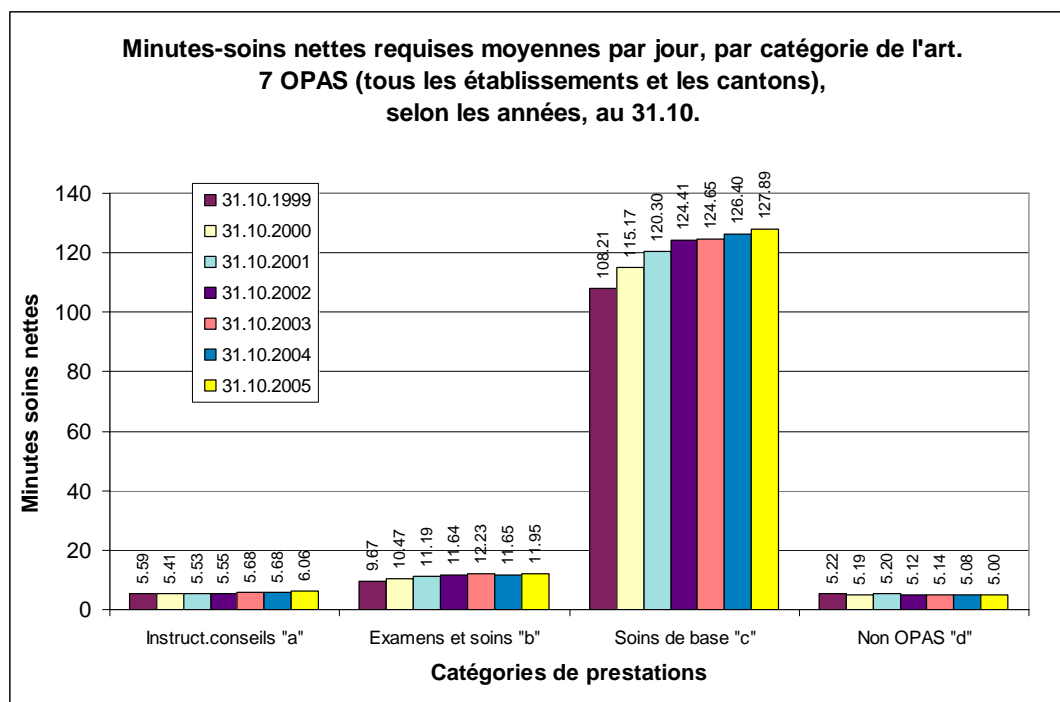


Tableau 14

Heures soins requises en moyenne par résidant, par jour et par année (ensemble des résidants) Etat au 31.05.2005						
		HSN	HSP	HST	HSR	Nb. rés.
GE	par rés.	2.581	2.981	3.156	3.879	3142
	24 heures	8'109.5	9'366.3	9'916.2	12'187.8	
	365 jours	2'959'968.2	3'418'700.2	3'619'395.5	4'448'553.6	
JU	par rés.	2.200	2.600	2.752	3.383	674
	24 heures	1'482.8	1'752.4	1'854.8	2'280.1	
	365 jours	541'222.0	639'626.0	677'019.5	832'251.8	
NE	par rés.	2.256	2.656	2.812	3.456	2201
	24 heures	4'965.5	5'845.9	6'189.2	7'606.7	
	365 jours	1'812'391.4	2'133'737.4	2'259'062.4	2'776'429.4	
VD	par rés.	2.592	2.992	3.167	3.893	5500
	24 heures	14'256.0	16'456.0	17'418.5	21'411.5	
	365 jours	5'203'440.0	6'006'440.0	6'357'752.5	7'815'197.5	

Heures soins requises en moyenne par résidant, par jour et par année (ensemble des résidants) Etat au 31.10.2005						
		HSN	HSP	HST	HSR	Nb. rés.
GE	par rés.	2.593	2.993	3.168	3.894	3160
	24 heures	8'193.9	9'457.9	10'010.9	12'305.0	
	365 jours	2'990'766.2	3'452'126.2	3'653'971.2	4'491'339.6	
JU	par rés.	2.243	2.643	2.798	3.439	664
	24 heures	1'489.4	1'755.0	1'857.9	2'283.5	
	365 jours	543'613.5	640'557.5	678'123.3	833'476.0	
NE	par rés.	2.276	2.676	2.833	3.482	2235
	24 heures	5'086.9	5'980.9	6'331.8	7'782.3	
	365 jours	1'856'703.9	2'183'013.9	2'311'090.6	2'840'528.6	
VD	par rés.	2.601	3.001	3.177	3.904	5518
	24 heures	14'352.3	16'559.5	17'530.7	21'542.3	
	365 jours	5'238'596.1	6'044'224.1	6'398'700.4	7'862'929.3	

Heures soins requises en moyenne, par jour et par année, et nombre de poste (EPT) moyen par résidant
(ensemble des résidants)

ENSEMBLE DES CANTONS selon les années

	HSN	HSP	HST	HSR	Nb. rés.	ETP/rés.
31.10.1998	2.046	2.446	2.548	3.050	12'016	0.52
31.05.1999	2.134	2.534	2.639	3.159	11'967	0.53
31.10.1999	2.145	2.545	2.650	3.173	11'606	0.53
31.05.2000	2.245	2.645	2.755	3.298	11'596	0.55
31.10.2000	2.271	2.671	2.781	3.330	11'655	0.55
31.05.2001	2.328	2.728	2.841	3.402	11'616	0.57
31.10.2001	2.370	2.770	2.885	3.454	11'578	0.58
31.05.2002	2.420	2.820	2.937	3.517	11'360	0.59
31.10.2002	2.445	2.845	2.963	3.548	11'330	0.59
31.05.2003	2.459	2.859	3.027	3.720	11'281	0.63
31.10.2003	2.462	2.862	3.030	3.724	11'361	0.63
31.05.2004	2.462	2.862	3.030	3.724	11'301	0.63
31.10.2004	2.482	2.882	3.052	3.750	11'409	0.63
31.05.2005	2.502	2.902	3.072	3.775	11'517	0.63
31.10.2005	2.515	2.915	3.086	3.793	11'577	0.63

Légende :

HSN : heures-soins nettes : temps requis pour donner les soins directs et indirects au résidant

HSP : heures-soins productives : HSN + temps requis pour les activités annexes (24' par résidant et par jour)

HST : heures-soins travaillées : HSP + pauses

HSR : heures-soins rémunérées : HST + congés statutaires et absences

ETP : Equivalent temps plein

Remarque : dans ce tableau 14 et contrairement au tableau 15, le calcul des HSP - HST - HSR est effectué en utilisant des paramètres (temps de pauses et jours d'absence) **identiques pour tous les cantons**, à savoir les paramètres intercantonaux définis dans la décision No 8. La variation des HST, HSR et ETP tient donc, d'une part, à la variation de la **lourdeur de la clientèle** et, d'autre part, **aux conditions de travail**, lesquelles ont changé en faveur du personnel en 2003.

Tableau 15

PLAISIR® Taux de couverture en personnel – comparaison intercantonale (moyennes cantonales)

Données PLAISIR : octobre 2005 Données cantonales : comptes 2004	VD	NE	GE 1)	JU	Intercantonal (moyenne)
PLAISIR : Calcul de la dotation : paramètres de calcul					
Heures* de travail par semaine	42.5	41	40	42	41.45
Heures de travail par jour (HST)	8.5	8.2	8	8.4	8.29
Pauses journalières	0.5	0.33	0.5	0.33	0.46
Heures-soins productives (HSP)	8.00	7.87	7.50	8.07	7.83
Week-ends (jours/an)	104	104	104	104	104
Vacances (jours/an)	25	22	25	27	24.56
Fériés	10	12	14	12	11.66
Formation	0	0	0	0	0
Autres absences	0	0	0	0	0
Total des absences par an	35	34	39	39	36.22
Nb de jours travaillés/employé/an	226	227	222	222	224.78
PLAISIR : Calcul de la dotation : résultats					
Heures soins nettes requises/jour/ résidant (moyenne cantonale PLAISIR) 4)	2.728	2.272		2.243	2.560
Nombre de lits	3) 5'116	3) 2'205		702	8'023
Taux d'occupation 4)	98.16%	97.53%		97.56%	97.8%
EPT** rémunérés requis selon PLAISIR (HSR)	3'170.9	1'174.4		368.9	4'814.1
EPT réels	2) 3'016.0	2) 1'153.3		2) 331.9	4'501.2
Taux de couverture					
(sans cadres infirmiers pour NE, JU, VD)	0.95	0.98		0.90	0.94

* Les chiffres après la virgule sont des centièmes d'heure

3) Sans certains EMS dont les données personnel sont manquantes

1) Les données genevoises n'ont pas été communiquées

** EPT : équivalent plein temps à rémunérer compte tenu des absences

2) EPT VD - NE et JU : sans infirmiers-chefs et 35% des ICUS

4) A partir des données disponibles, à savoir VD : 118 établissements sur 152 utilisant PLAISIR - GE tous, JU 11 (tous), NE 54 sur 61

Remarques importantes :	
Ce taux ne prend pas en compte les absences pour « jours de formation » et les « autres jours d'absence » (maladie, accidents, service militaire, grossesse, etc...) réels ou statutaires.	
Pour une utilisation interne à un canton ou à une institution du calcul de la dotation, ces paramètres doivent être complétés avec les valeurs du lieu.	
Ces résultats sont à pondérer en fonction des typologies et des missions des établissements	
Faute de données disponibles dans certains cantons, la décision no 20 de la Commission technique ne peut pas être encore appliquée dans son intégralité.	

Tableau 16

Taux de couverture en lits d'EMS utilisant PLAISIR® (sans les établissements pour traitements psychosociaux et institutions pour handicapés) – Octobre 2005

	Nb de lits reconnus	Nb de lits pour 1000 habitants	Nb de lits pour 1000 habitants de plus de 65 ans
Genève	3'247	7.60	51.29
Neuchâtel	2'197	13.08	75.51
Jura	702	10.16	60.38
Vaud	5'350	8.26	54.41
Ensemble	11'496	8.76	56.81

Tableau 17

Effectifs de résidents évalués avec PLAISIR, en rapport avec la population résidente moyenne du canton, le nombre de lits reconnus, par classes d'âge, sans les établissements pour traitements psychosociaux et institutions pour handicapés

	Période 31.oct.05				Données population 2004
Canton de Genève					
	Genève <= 64	Genève 65-79	Genève 80-89	Genève 90 et +	Genève TOTAL
Nombre de résidents PLAISIR	40	508	1'354	1'258	3'160
Population résidente permanente (1)	364'086	45'800	14'156	3'354	427'396
Taux de résidence PLAISIR	0.011%	1.109%	9.565%	37.507%	0.739%
Nombre de lits reconnus					3'247
Représentativité PLAISIR					97%
Canton de Neuchâtel					
	Neuchâtel <= 64	Neuchâtel 65-79	Neuchâtel 80-89	Neuchâtel 90 et +	Neuchâtel TOTAL
Nombre de résidents PLAISIR	102	424	927	639	2'092
Population résidente permanente (1)	138'813	20'193	7'416	1'488	167'910
Taux de résidence PLAISIR	0.073%	2.100%	12.500%	42.944%	1.246%
Nombre de lits reconnus					2'197
Représentativité PLAISIR					95%
Canton de Jura					
	Jura <= 64	Jura 65-79	Jura 80-89	Jura 90 et +	Jura TOTAL
Nombre de résidents PLAISIR	18	126	299	221	664
Population résidente permanente (1)	57'465	8'315	2'746	565	69'091
Taux de résidence PLAISIR	0.031%	1.515%	10.889%	39.115%	0.961%
Nombre de lits reconnus					702
Représentativité PLAISIR					95%
Canton de Vaud					
	Vaud <= 64	Vaud 65-79	Vaud 80-89	Vaud 90 et +	Vaud TOTAL
Nombre de résidents PLAISIR	148	883	2'243	1'797	5'071
Population résidente permanente (1)	549'052	69'545	23'892	4'893	647'382
Taux de résidence PLAISIR	0.027%	1.270%	9.388%	36.726%	0.783%
Nombre de lits reconnus					5'350
Représentativité PLAISIR					95%
Canton de Ge-Ju-Ne-Vd					
	Ge-Ju-Ne-Vd <= 65	Ge-Ju-Ne-Vd 66-80	Ge-Ju-Ne-Vd 81-90	Ge-Ju-Ne-Vd 91 et +	Ge-Ju-Ne-Vd TOTAL
Nombre de résidents PLAISIR	308	1'941	4'823	3'915	10'987
Population résidente permanente (1)	1'109'416	143'853	48'210	10'300	1'311'779
Taux de résidence PLAISIR	0.028%	1.349%	10.004%	38.010%	0.838%
Nombre de lits reconnus					11'496
Représentativité PLAISIR					96%

(1) Source : Selon OFS Ständige Wohnbevölkerung am Jahresende - Population résidente permanente à la fin de l'année 2004